

NOTE D'INFORMATION
OUVERTURE DU CONCOURS SUR TITRES DE
DIETETICIEN DE CLASSE NORMALE

Destinataires :

- Ensemble des services
- Affichage panneau DRH
- Affichage sites intranet et internet

Un concours externe sur titres pour l'accès au grade de Diététicien de classe normale est ouvert par le centre hospitalier de BRIVE en vue de pourvoir un poste vacant dans cet établissement.

Les modalités de participation et d'organisation de ce concours sont définies dans la décision d'ouverture du concours établie le 16 juillet 2019 annexée ci-après. Cette décision fait l'objet d'un affichage sur les panneaux officiels réservés à la DRH (hall du BMC) et mise en ligne sur les sites INTERNET et INTRANET du centre hospitalier de BRIVE.

Le Directeur des Ressources Humaines,



Christophe MARILLESSE

**D E C I S I O N D'OUVERTURE
CONCOURS SUR TITRES de DIETETICIEN DE CLASSE NORMALE**

Le directeur du centre hospitalier de BRIVE

- VU le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n° 2013-1198 du 20 décembre 2013 et le décret n° 2014-71 du 29 janvier 2014
- VU l'avis de concours sur titres publié sur le site de l'ARS LIMOUSIN en vue de pourvoir un poste vacant au centre hospitalier de BRIVE (19)

D E C I D E

Article 1 : Un concours sur titres de diététicien de classe normale aura lieu au Centre Hospitalier de BRIVE en vue de pourvoir un poste vacant au centre hospitalier de BRIVE.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du diplôme d'Etat de diététicien ou d'une autorisation d'exercer délivrée en application de l'article L.4371-4 du code de la santé publique.

Article 3 : Les candidatures devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à Mme la Directrice par intérim du Centre Hospitalier de BRIVE, 1 Bd du Docteur Verlhac - CS 70432 - 19312 BRIVE au plus tard le 19 août 2019, date de clôture des inscriptions.

Article 4 : A l'appui de leur demande, les candidats doivent joindre les pièces suivantes en 3 exemplaires :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- 3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- 5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.
- 6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- 7° un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)

Article 5 : le directeur du centre hospitalier de BRIVE arrêtera la liste des candidats autorisés à prendre part au concours sur titres de diététicien de classe normale.

Article 6 : composition du jury

- Le directeur de l'établissement organisateur du concours sur titres ou son représentant, Président
- Le directeur des soins, coordonnateur général des soins de l'établissement organisateur du concours sur titres ou son représentant
- Un cadre supérieur de santé en fonction dans l'établissement organisateur du concours.
-

Article 7 : l'avis de concours a fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur, dans les locaux de l'ARS. Il a été également mis en ligne sur les sites INTERNET et INTRANET du centre hospitalier de BRIVE.

BRIVE le 16 juillet 2019

La Directrice par intérim,



Sandrine BERGER